



Syndicat
des professionnelles,
techniciennes et techniciens
de la santé et des services sociaux
CAPITALE-NATIONALE FP•CSN

Le 5 mars 2019

Le sprint final de la négociation

Nous avons paraphé jusqu'à maintenant 12 des 26 matières contenues dans les dispositions locales de la convention collective. Il s'ajoute la matière 2 à celles qui étaient déjà paraphées : 4, 14, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23,24 et 25 (vous trouverez ci-dessous le titre associé aux matières). Nous avons plusieurs matières pour lesquelles la négociation est avancée et que nous espérons pouvoir parapher bientôt.

Nous avons offert à l'employeur de rajouter quelques jours de médiation afin de parvenir à une entente négociée et avons également ouvert l'agenda syndical. Celui-ci nous a répondu ne pas avoir de mandat pour en ajouter et n'est pas encore revenu sur le sujet.

Plusieurs enjeux majeurs sont encore sur la table dont l'article six qui concerne la manière dont sont accordés les remplacements sur la liste de rappel. Il y a aussi l'article treize sur le budget des formations (PDRH) et l'article dix-neuf qui doit définir ce qu'est une charge et une surcharge de travail.

Croyez bien que nous souhaitons avoir une entente entièrement négociée. Cependant, l'employeur doit comprendre que les membres de la catégorie quatre n'accepteront pas une entente à rabais.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes dans un sprint final intense. Nous ferons tout ce qui est possible pour arriver à vous présenter la meilleure convention lorsque cette négociation sera terminée. Merci de nous appuyer.

Les prochaines dates de médiation sont prévues les 5, 6, 11, 15, 19, 20, 27 et 28 mars 2019. Nous allons continuer de vous tenir au courant des développements de la négociation. Surveillez le [site internet du SPTSSS](#) ainsi que vos courriels.

Solidarité!

Votre comité de négociation

Denis Angers

Nicole Cliche

Stéphane Garneau

François Proulx-Duperré

Claude Demers, conseiller syndical et porte-parole à la table de négociation



Syndicat
des professionnelles,
techniciennes et techniciens
de la santé et des services sociaux
CAPITALE-NATIONALE FP•CSN



Syndicat
des professionnelles,
techniciennes et techniciens
de la santé et des services sociaux
CAPITALE-NATIONALE



Article 1	Notion de postes.....
Article 2	Notion de service et de centre d'activités
Article 3	Durée et modalités de la période de probation
Article 4	Poste temporairement dépourvu de sa personne titulaire
Article 5	Notion de déplacement.....
Article 6	Règles applicables aux personnes salariées lors d'affectations temporaires.....
Article 7	Mutations volontaires.....
Article 8	Procédure de supplantation.....
Article 9	Aménagement des heures et de la semaine de travail
Article 10	Temps supplémentaire, rappel au travail et disponibilité
Article 11	Congés fériés, congés mobiles et vacances annuelles
Article 12	Congés sans solde
Article 13	Développement des ressources humaines.....
Article 14	Activités à l'extérieur des installations avec les usagers
Article 15	Comités locaux
Article 16	Règles d'éthique entre les parties
Article 17	Affichage d'avis
Article 18	Ordres professionnels.....
Article 19	Pratique et responsabilité professionnelle
Article 20	Transport des usagers.....
Article 21	Perte et destruction de biens personnels.....
Article 22	Port d'uniformes
Article 23	Vestiaire et salle d'habillage
Article 24	Modalités de paiement des salaires
Article 25	Caisse d'économie
Article 26	Allocations de déplacement.....